



La Ville de Châteauguay désire pourvoir au poste-cadre permanent

CONTREMAÎTRE.TRESSE À L'HYGIÈNE DU MILIEU (STATION DE POMPAGE)

Relevant du surintendant à l'hygiène du milieu, le contremaître ou la contremaîtresse à l'hygiène du milieu (stations de pompage) coordonne, dirige et surveille le travail de l'équipe sous sa responsabilité ou des ressources externes retenues dans l'exécution de certains travaux. Il planifie les travaux à effectuer et supervise leur réalisation.

Principales tâches :

- Planifie, coordonne et supervise le travail des employés et des fournisseurs de services de la section stations de pompage ;
- Participe à l'établissement des objectifs de la Division hygiène du milieu ;
- Élabore, mets en œuvre et révisé les procédures et programmes pour assurer le respect des critères de qualité, des normes et des exigences environnementales ;
- Vois au suivi des indicateurs de performance propres à son secteur d'activités ;
- Analyse le suivi des débordements pour l'ensemble des ouvrages de surverses, valide les informations et communique avec les ministères concernés, si nécessaire.
- Collabore avec les différents services, notamment pour les projets de rénovation et d'entretien des stations de pompage en mettant à profit son expertise ;
- Recommande à son supérieur les mouvements du personnel sous sa responsabilité et participe au processus de sélection et d'embauche du personnel de sa section ;
- Assure le traitement et le suivi des requêtes concernant sa section ;
- Prépare et révisé au besoin des devis, esquisses et plans pour l'achat de matériaux et d'équipement ou pour des travaux d'entretien donnés à contrat ; fais les estimations des coûts des projets ou travaux d'entretien de sa section ;
- Prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et sécurité du personnel, recueille les informations pertinentes et complète les formulaires d'enquête et d'analyse en cas d'accident, s'assure que le personnel applique et respecte les règles de sécurité et traite sans délai toute anomalie ;
- S'assure du contrôle et de la gestion du temps de travail du personnel sous sa responsabilité ;
- S'assure de l'application des dispositions de conventions collectives en vigueur, recommande les actions à entreprendre ;
- Prépare et soumet à son supérieur les prévisions budgétaires de sa section et en assure la gestion selon le budget établi ;

- Évalue le rendement des employés sous sa supervision et, au besoin, détermine ou recommande les interventions appropriées ;
- Identifie les besoins de formation parmi ses effectifs et les opportunités de développement possible et s'assure du suivi de la formation continue ;
- Assure la garde de la Ville selon le calendrier établi.

Qualifications :

- Diplôme d'études collégiales technique pertinent jumelé à un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente.

Exigences:

- Détenir un certificat de qualification en traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution ;
- Détenir une carte de Santé-Sécurité au Travail (ASP) ;
- Grande capacité de résolution de problèmes ;
- Orienté résultats ;
- Capacité à exercer son autorité et à représenter l'employeur;
- Disponible pour effectuer de la garde selon le calendrier établi;
- Permis de conduire classe 5 valide ;
- Fournir un téléphone cellulaire (remboursement en fonction de la politique).

Salaire entre 82 800.00 \$ et 103 400.00 \$

Nous offrons une rémunération concurrentielle et une gamme complète d'avantages sociaux établis en conformité avec la politique des conditions de travail du personnel-cadre.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature **au plus tard le 11 juin 2023** sur le site Web de la Ville de Châteauguay au:

<https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler/>

Veillez noter que seules les candidatures retenues feront l'objet d'un suivi.

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.